



# Formulaire de demande de congé – Règlement 2 coronavirus L-WB

Les étudiant-e-s qui souhaitent interrompre leurs études de leur propre initiative pour des raisons au sens de l'article 9 du Règlement coronavirus 2 L-WB, doivent le notifier par écrit au / à la responsable de la filière ou au secrétariat de la filière, en observant le délai imparti du **10 octobre 2021**.

Congé pour le :  semestre d'automne 2021/22

## Indications personnelles

Nom

Prénom

-----

Numéro de matricule

Filière d'études

-----

Pour que le congé soit accordé, des justificatifs sont nécessaires et doivent être joints à la demande.

## Motif du congé

Maladie

Pièce jointe : certificat médical

-----

Service militaire ou service civil

Pièce jointe : ordre de marche

-----

Engagement dans des services médicaux  
ou pour d'autres fonctions semblables

Pièce jointe : attestation correspondante

-----

Responsabilités de garde exceptionnelles

Pièce jointe : brève description de la situation

-----

Veuillez noter que le congé vaut toujours pour un semestre. Au lieu des taxes d'études, vous aurez à vous acquitter d'une taxe de congé de CHF 100 (Art. 72b OHESB).



## Signature du demandeur / de la demanderesse

Lieu et date

Signature

-----

## Consentement du / de la responsable de la filière d'études

octroyé

rejeté ; motif :

-----

-----

-----

Lieu et date

Signature

-----

Bases juridiques: Règlement 2 au sujet de dispositions dérogatoires dans l'enseignement et la formation continue suite aux mesures de lutte contre le coronavirus (Règlement coronavirus 2 E-FC) ; Ordonnance du 5 mai 2005 sur la Haute école spécialisée bernoise ([OHESB](#)), art. 72b ; Statuts de la Haute école spécialisée bernoise ([Statuts de la Haute école spécialisée, StHES](#)), art. 53.